

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

Centre Hospitalier Léon Binet

B.P 212 — 77488 PROVINS CEDEX

Tel : 01 64 60 40 80

Fax : 01 64 60 40 82

ifsi@ch-provins.fr



Inscription sélection 2020

Agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière réunissant au moins 3 ans de fonction en cette qualité.

**« FORMATION PRÉPARANT AU DIPLÔME
D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT »**

1 – CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

1-1 AGE

- Etre âgé (e) de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation.

1-2 CRITERE REQUIS

- Etre agent des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière réunissant au moins 3 ans de fonction en cette qualité.

1-3 DROITS D'INSCRIPTION

S'être acquitté(e) des droits d'inscription dont le montant a été fixé à 50.00 €.

1-5 CONDITIONS MEDICALES

L'admission définitive est subordonnée :

- a) A la production, **au plus tard le jour de la rentrée**, d'un certificat médical émanant d'un **médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine.**
- b) A la production, **au plus tard le jour de la rentrée**, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccinations prévues le cas échéant par les dispositions du titre 1^{er} du livre 1^{er} de la troisième partie législative du code de la santé publique.

Vaccination contre l'hépatite B : compte-tenu des délais pour obtenir une couverture vaccinale (minimum 3 mois), il vous est recommandé, si vous n'êtes pas vacciné(e), d'entreprendre les démarches dès votre inscription.

Un étudiant non immunisé contre l'hépatite B ne pourra pas effectuer de stage.

L'Intra Dermo Réaction doit impérativement être datée de **moins de 3 mois** avant la rentrée.

2 – DÉROULEMENT DE LA SÉLECTION

La sélection est organisée par **votre employeur**.

Votre employeur devra nous fournir **un document** nous informant de votre sélection et de l'engagement financier à votre égard pour la formation aide-soignante : année 2020-2021.

Pour tout renseignements complémentaires contactez le secrétariat au 01 64 60 40 80.

ATTENTION : l'admission définitive d'un candidat relevant de cette liste est conditionnée par le financement de l'employeur.

3 – RÉSULTATS

Le jury d'admission prononce l'admission au regard des propositions effectuées par les employeurs.

Le nombre de candidats admis par cette voie est de 5 places à l'IFAS de Provins pour l'année 2020.

4 – CALENDRIER DES ÉPREUVES

<i>DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS</i>	<i>29 mai 2020 minuit</i>
<i>EXAMEN DES DOSSIERS</i>	<i>02 juin au 23 juin 2020</i>
<i>COMMUNICATION DES RESULTATS</i>	<i>30 juin 2020 à 14h00</i>
<i>VALIDATION DE L'INSCRIPTION</i>	<i>09 juillet 2020 minuit</i>

5 – OBLIGATIONS POUR LES CANDIDATS CLASSÉS

Les candidats classés doivent confirmer par écrit avec le formulaire de réponse leur souhait d'entrer en formation dans les 07 jours suivant l'affichage.

En l'absence de confirmation d'un candidat, celui-ci est présumé avoir renoncé à son admission.

Les places non pourvues à l'issue de la sélection sont réattribuées aux autres candidats.

Validité des résultats : les résultats de la sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles sont organisées et dans l'institut concerné.

6 – COÛT DE LA FORMATION POUR L'ANNEE 2020/2021

Pour un cursus complet le coût de la formation s'élève à 6 500 € pour l'année.

Pour un cursus partiel le coût est en fonction de la dispense autorisée par le titre ou diplômes du candidat (pour tout renseignement, s'adresser au secrétariat de l'institut).

Les frais de scolarité s'élèvent à 100 euros par élève aide-soignant.

Le coût de la formation doit être pris en charge par l'employeur.

DOSSIER D'INSCRIPTION AU CONCOURS AIDE-SOIGNANT 2020

Fiche à compléter accompagnée des documents demandés
A RETOURNER UNIQUEMENT PAR VOIE POSTALE

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : 29 mai 2020 à minuit.
Cachet de la poste faisant foi

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nom :

Nom d'épouse :

Prénoms :

Sexe : féminin masculin

Date de naissance :/...../..... Age :

Lieu de naissance : Département :

Nationalité :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone domicile : Téléphone portable :

Adresse Mail (lisible) :

TITRE OU DIPLOME

Cochez la case correspondante :

Aucun diplôme

Diplôme de niveau 4-5-6 (BAC, BT, BP, BTS, DUT...)

A préciser :

Année :

A préciser :

Année :

Diplôme de niveau 3 (CAP, BEP...) sanitaire et social:

A préciser :

Année :

Titre ou diplôme étranger permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu. **Joindre l'attestation de comparabilité délivrée par le centre ENIC-NARIC.**

SAPAT ASSP DEAMP DE Ambulancier DE Auxiliaire de Puériculture
 DEAVS MC Aide à domicile ADVF DEAES

SITUATION ACTUELLE

Agent des services hospitalier qualifiés de la fonction publique hospitalière réunissant au moins trois ans de fonctions en cette qualité.

Emploi ASHQ depuis le :

Coordonnées de votre employeur :
.....

Financement par l'employeur : oui non

Je soussigné(e),atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document et des pièces jointes à mon dossier d'inscription.

Fait à, le

Signature :

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR

- La fiche d'inscription complétée, datée, et signée.
- Une photocopie **recto/verso** de la Carte d'Identité Nationale, du passeport ou de la carte de séjour en cours de validité (cf annexe 1).
- Document nous informant de votre sélection et de l'engagement financier de votre employeur à votre égard pour la formation aide-soignante: année 2020-2021.
- Les attestations de travail, accompagnées des appréciations et /ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs).
- Frais d'inscription : 50,00 euros – Règlement par chèque **à l'ordre du Trésor Public**.
(si le chèque est au nom d'un tiers, **porter le nom et le prénom du candidat au dos du chèque**).
- Deux enveloppes format 110 X 220 mm timbrée au tarif lettre prioritaire (rouge) **non libellées**.
- Une carte postale timbrée qui servira d'accusé de réception de votre dossier (voir mode d'emploi).

***Information importante :**

Pour les candidats présentant un diplôme étranger, l'ENIC-NARIC est le seul organisme habilité à délivrer les attestations de diplômes obtenus dans un pays étranger

Vous pouvez consulter le site www.ciep.fr/enic-naric.fr

AVERTISSEMENT

- **Les droits d'inscription sont non remboursables en cas de désistement, ils restent acquis à l'IFSI.**
- **Les éléments du dossier d'inscription à la sélection ne seront pas restitués aux candidats.**

DATE LIMITE DE DÉPÔT (cachet de La Poste faisant foi) : **29 mai 2020 à minuit.
A RETOURNER UNIQUEMENT PAR VOIE POSTALE**

ACCUSE DE RECEPTION DE DOSSIER

Nous vous demandons de joindre à votre dossier d'inscription une carte postale ordinaire, timbrée au tarif normal (sans enveloppe), qui servira d'accusé de réception de votre dossier d'inscription.

Sur cette carte postale, vous écrirez, selon le modèle ci-dessous :

- Vos nom et adresse dans la zone du destinataire,
- Les mentions « Accusé de réception » et « Dossier reçu le » dans la zone de correspondance.

Accusé de réception Dossier reçu le : Emplacement qui sera réservé au tampon de l'I.F.S.I	Timbre Vos nom et prénom Votre adresse complète
---	---

Cette carte postale, pré-remplie par vos soins aux endroits indiqués, vous sera retournée dès réception de votre dossier avec la date de réception et le tampon de l'I.F.S.I afin de vous informer que l'IFSI a bien reçu votre dossier d'inscription.

Si 15 jours après l'envoi de votre dossier, vous n'avez pas reçu cet accusé-réception, veuillez prendre contact par téléphone avec le secrétariat de l'I.F.S.I.

LISTE DES PIÈCES D'IDENTITÉ ACCEPTÉES

◆ **Candidats français :**

- carte nationale d'identité de **moins de 10 ans à compter de la date d'émission (à compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (les cartes d'identité sécurisées délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures)).**

OU - passeport de moins de 10 ans à compter de la date d'émission

◆ **Candidats étrangers :**

- Passeport* de moins de 5 ans à compter de la date d'émission

OU - Carte de séjour délivrée par une préfecture, en cours de validité

* Ces pièces doivent être rédigées en FRANÇAIS.

! En cas de perte ou de vol **DANS LE MOIS PRÉCEDANT LES ÉPREUVES** vous devez :

1. informer l'I.F.S.I. PAR TÉLÉPHONE

2. fournir le jour de l'entretien :

- la déclaration de perte ou de vol **de moins de un mois,**
- une photocopie des pages du livret de famille concernant les parents **ET** le candidat avec photographie récente agrafée et tamponnée par la mairie du domicile

- Pour tout autre problème ou en cas de perte tardive des pièces d'identité, vous pouvez téléphoner au secrétariat de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers.